

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2930

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Tassin la Demi Lune

objet : Requalification de la rue François Mermet - Approbation du programme - Individualisation

complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise

d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthillier Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés: MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guilland), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2930

commission principale : déplacements et voirie

commune (s): Tassin la Demi Lune

objet : Requalification de la rue François Mermet - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil.

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification de la rue François Mermet à Tassin la Demi Lune fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet et situation géographique

Située sur la Commune de Tassin la Demi Lune, la rue François Mermet, orientée "Ouest/Est", double sens de circulation, constitue un axe de transit préférentiel entre les communes de l'ouest (Saint Genis les Ollières, Craponne, etc.) et Lyon. Le projet de requalification de la rue François Mermet impacte les espaces publics sous lesquels se trouvent des réseaux d'assainissement, offrant autant d'opportunités de réaliser des opérations de restructuration ou d'amélioration des collecteurs d'assainissement existants.

Les problématiques rencontrées sur le réseau d'assainissement sur la 1ère phase de travaux sur la rue François Mermet (de l'avenue Mathieu Misery à la rue Cosmos) sont :

- un réseau présentant des fissures et des zones de vide aux emboîtements des tronçons,
- des branchements non étanches.

Les études et travaux pour les aménagements de surface de la phase 1 de ce projet ont déjà fait l'objet d'une individualisation partielle par délibération du Conseil métropolitain n° 2018-2708 du 27 avril 2018.

II - Description du projet et calendrier

La réalisation des travaux sur les canalisations d'eaux usées se décompose comme suit :

- gainage des réseaux existants,
- reprise des branchements existants.

Ces travaux qui seront réalisés en 2019, permettront de retrouver un fonctionnement hydraulique conforme aux exigences de l'État en matière de loi sur l'eau, ainsi que d'éviter la dégradation de patrimoine privé de la Métropole et la pollution des milieux naturels (déversement et exfiltration d'eaux usées).

III - Individualisation d'autorisation de programme

Le coût des travaux d'assainissement de la phase 1 de l'opération est évalué à 250 000 €HT à la charge du budget annexe assainissement.

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

- 1° Approuve le programme de restructuration du réseau d'assainissement présent sous l'emprise de la phase 1 de la rue François Mermet à Tassin la Demi Lune.
- 2° Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 250 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement en 2019 sur l'opération n° 2P09O5512.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 750 000 €TTC pour le budget principal et 250 000 €HT pour le budget annexe de l'assainissement en dépenses.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.

.